

CONSEIL DE POLE

RELEVÉ DE DECISION

de la réunion n°01 du 20/01/2020

(validé en CP du 09 mars 2020)

Etaient présents :

Madame Cécile BERTIN-ELISABETH (Collège A),
Monsieur Serge COLOT (Collège B),
Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (Collège B),
Monsieur Olivier PORTECOP (Collège BIATSS),
Madame Raïssa GABOURG (Collège Etudiants),
Monsieur Ludovic ZACHARIE (Collège étudiants),
Monsieur Bernard HAYOT (Personnalité extérieure),
Monsieur Max MORINIERE (Personnalité extérieure),
Monsieur Emmanuel THOUARD (personnalité extérieure)

Etaient absents excusé (e)s :

Madame Dominique AURELIA-TOTO (Collège B),
Madame Karine KIMBOO (Collège BIATSS),
Madame Arlette BRAVO-PRUDENT (Personnalité extérieure),
Madame Aurélie NELLA (Personnalité extérieure),

Etaient absents non excusé (e)s :

Monsieur Georges VIRASSAMY (Collège A),
Monsieur Raymond CESAIRE (Collège A),

Doyens et Directeurs de composantes présents ou représentés :

Monsieur Justin DANIEL (Vice-président CR)
Madame Aurélie ROGER (Doyenne de la FDE)
Madame Fabienne PRIAM (Représentante du DSI),
Monsieur Bertrand TROADEC (AP de l'INSPE),
Monsieur Laurent MANYRI (Directeur de l'IUT)

Ordre du jour

- 1 – Validation du relevé de décisions du CP du 13/12/2019
- 2- Ressources Humaines :
 - * Demande de publication à l'agrégation du poste PR4106
 - * Demande de recrutement par voie de délégation sur le poste PR275
- 3- Budget initial 2020 - Répartition
- 4 – Organigramme des composantes et du Pôle Universitaire de la Martinique
- 5- Aménagement des locaux de recherches
- 6- Diplômes Universitaire Culture Langues et Patrimoine du SUFC
- 7- Conventions
- 8- Questions diverses

Madame la Vice-Présidente du Pôle ouvre la séance du premier Conseil de l'année 2020 à 14 heures.

Puis elle souhaite la bienvenue à tous, et salue particulièrement le retour de Monsieur Bernard HAYOT (personnalité extérieure) et Madame Cécile BERTIN-ELISABETH qui n'était pas présente pour des raisons de santé et qui participe aujourd'hui aux travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce Conseil. Elle salue les autres administrateurs, les directeurs de composantes qui sont présents. Elle souhaite la bienvenue à Madame Fabienne PRIAM qui représente le Directeur du DSI empêché.

Après avoir fait le point sur les administrateurs présents et les procurations, Madame la Vice-Présidente énonce l'ordre du jour tel qu'envoyé aux administrateurs. Il y a 7 points programmés et les questions diverses.

Concernant l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite apporter un certain nombre d'amendements qu'elle présente aux membres du Conseil :

- Le point 5 ne sera pas traité, il sera reporté au prochain Conseil de Pôle ; dans la mesure où il manque encore un certain nombre d'éléments pour le présenter de façon exhaustive.
- Elle propose également de porter en information un point relatif aux statuts des composantes et services du Pôle universitaire de Martinique qui sera positionné à la place du point 5.
- D'autre part, la Vice-présidente informe les membres de l'absence de Madame la RAF pour des raisons de santé.

Concernant le point 3 relatif au Budget initial 2020, la Vice-présidente propose de faire au mieux pour apporter aux membres présents tous les éléments afférents au budget.

Elle demande ensuite aux membres s'il y a des questions diverses à inscrire à l'ordre du jour.

Monsieur TROADEC, Directeur de l'INSPE propose un point relatif à ***La procédure d'accréditation de l'Université en vague B et notamment concernant les dossiers d'évaluation à réaliser.***

Validation du relevé de décisions du CP du 13/12/2019

Monsieur THOUARD demande de corriger la liste des présents car son nom apparaît dans les présents et les absents excusés bien qu'il ait assisté à ce conseil.

La vice-présidente apporte également une modification à ce Relevé de Décisions puisque Monsieur Bernard HAYOT s'étant excusé auprès d'elle, donc il se situera dans les absents excusés.

Une remarque de Madame BERTIN concernant la Faculté LSH. Elle souhaite rappeler que les propositions qui ont été faites ne sont pas passées en conseil de faculté et reflètent peu les demandes qui ont été formulées dans le dernier conseil de Faculté LSH.

Après échanges et discussions, la Vice-présidente propose aux membres que Madame la RAF reprenne l'attache des services idoines de l'Université pour définitivement statuer sur la mention du vote sur les demandes de publications d'emplois. ***La Vice-présidente de Pôle ayant « VOIX PREPONDERANTE, en cas de partage égal des voix ».***

Départ de Monsieur THOUARD à 14h10 qui donne procuration pour la suite des débats.

Le relevé de décisions du 13 décembre 2019 est soumis au vote des administrateurs présents et représentés à l'exclusion du point 4 de la campagne d'emploi de la Faculté LSH qui sera repositionné au prochain conseil de Pôle.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	9
Nombre de voix POUR	8
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	1
Nombre d'abstention	0

Le relevé de décision du 13 /12/2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, moins 1 membre qui ne prend pas part au vote.

La version définitive du relevé de décisions du 13 décembre 2019 est la suivante :



CONSEIL DE POLE

RELEVÉ DE DECISION

de la réunion du 13/12/2019

(validé en CP du 20/01/2020)

Etaient présents :

Madame Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (Collège B),
Monsieur Olivier PORTECOP (Collège BIATSS),
Monsieur Ludovic ZACHARIE (Collège étudiant)
Madame Raïssa GABOURG (Collège Etudiants),
Madame Arlette BRAVO-PRUDENT (Personnalité extérieure),
Monsieur Max MORINIERE (Personnalité extérieure),
Madame Aurélie NELLA (Personnalité extérieure),
Monsieur Emmanuel THOUARD (Personnalité extérieure)

Etaient représenté (e)s :

Madame Cécile BERTIN-ELISABETH (Collège A)
Monsieur Serge COLOT (Collège B),
Madame Karine KIMBOO (Collège BIATSS),

Etaient absents excusé (e)s :

Madame Dominique AURELIA-TOTO (Collège B)
Monsieur Bernard HAYOT (Personnalité extérieure),

Etaient absents non excusé (e)s :

Monsieur Raymond CESAIRE (Collège A),
Monsieur Georges VIRASSAMY (Collège A),

Doyens et Directeurs de composantes présents ou représentés :

Madame Aurélie ROGER (Doyenne de la FDE),
Monsieur Paul-Emile MAINGE (Directeur du DSI),
Monsieur Bertrand TROADEC (AP de l'INSPE),
Monsieur René DORVILLE (représentant le Directeur de l'IUT)
Monsieur SCHEEL (représentant invité du LSH)

Ordre du jour

- 1- Validation du relevé de décisions du CP du 15/11/2019**
- 2- Ressources Humaines :**
 - * Campagne d'emplois Enseignants-chercheurs**
- 3- Budget initial 2020 : Répartition**
- 4 – Tarifications de l'ICEFI pour les certifications du DELF et du DALF**
- 5- Conventions**
- 6- Questions diverses**

Madame la vice-présidente du Pôle ouvre la séance à 14 heures et 45 minutes.

Après avoir fait le point sur les administrateurs présents et les procurations, il est dénombré 8 membres présents et 3 procurations. Le quorum étant atteint, Madame la vice-présidente du pôle propose de démarrer le dernier conseil de l'année civile 2019 et énonce l'ordre du jour.

Elle demande ensuite aux membres s'il y a des questions diverses à inscrire à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur SCHEEL, représentant invité de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, propose 3 points à porter en questions diverses relatifs :

- Aux Statuts du LSH votés en CA sans vote du CP,
- A la situation de 5 doctorants,
- A la situation d'une lectrice d'anglais.

1- Validation du relevé de décisions du CP du 15/11/2019

Le relevé de décisions du 15 novembre 2019 est soumis au vote des administrateurs présents et représentés.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	11
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	3
Nombre d'abstention	2

Le relevé de décision du Conseil de Pôle du 15/11/2019 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

2- Campagne d'emplois Enseignants-chercheurs :

Départ de Monsieur Ludovick Zacharie à 15 heures qui donne procuration pour la suite des débats.
Départ de Madame Arlette BRAVO-PRUDENT à 15 heures et 10 minutes qui donne procuration pour la suite des débats.

Madame LOUISON chargée des Ressources Humaines présente le point sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs des différentes composantes.

Après échanges et discussions, les administrateurs sont invités à voter sur la campagne d'emplois des Enseignants-chercheurs :

La vice-présidente propose de soumettre au vote la campagne d'emplois de chaque composante.

1) Faculté de Droit et Économie

Les administrateurs sont invités à voter sur la campagne d'emplois de la Faculté de Droit et d'Économie après le retrait du support **075**, ce dernier étant positionné dans la campagne des enseignants contractuels.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	10
Nombre de voix POUR	10
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emplois de la Faculté de Droit et d'Économie (tableau ci-après) est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tableau de la FDE approuvé par les administrateurs :

FDE

Composante	Demandes					Type recrutement	Pièces jointes				AVIS DU CTS	AVIS DU CONSEIL DE PÔLE
	Initial				Motivance		Fiche argumentaire	PV Conseil de LABO liste émargement	PV conseil département liste émargement	Pv Conseil de composante liste émargement		
	Numéro	Corps	CNU	Intitulé								
FDE	207	PR	05	Economie publique, Econométrie	support vaccant au 01/09/2019 révocation	Concours Session synchronisée	oui	03/12/2019	02/12/2019	05/11/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE
	059	PR	06	Contrôle de gestion, management des système d'information, contrôle compta audit	Support vacant suite à un recrutement infructueux	Concours Session synchronisée	oui	26/11/2019	02/12/2019	05/11/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE
FDE	105	MCF	02	Droit public interne option de droit de l'environnement	support vaccant au 01/09/2020 départ à la retraite	Concours Session synchronisée	oui	03/12/2019	02/12/2019	05/11/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE
	091	MCF	01	Droit commercial	support vaccant au 01/09/2020 départ à la retraite	Concours Session synchronisée	oui	26/11/2019	02/12/2019	05/11/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE

2) INSPE

Une création de poste et une publication de poste sont demandées par l'INSPE.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	10
Nombre de voix POUR	6
Nombre de voix CONTRE	4
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi de l'INSPE (tableau ci-après) est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Tableau de l'INSPE approuvé par les administrateurs :

INSPE

Composante	Numéro	Motivance	Demande			Type recrutement	Pièces jointes				AVIS DU CTS	AVIS DU CONSEIL DE PÔLE
			CNU	Intitulé	Nature		Fiche argumentaire	PV Conseil de LABO liste émargement	PV conseil département liste émargement	Pv Conseil de composante liste émargement		
ESPE	089	REDEPLOIEMENT LSH > INSPE DEPUIS LE 09/01/2019	70-16	Sciences ou psychologie de l'éducation	PR	Concours Session synchronisée	OUI	OUI	25/11/2019	23/10/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE
		CREATION	18	Art plastique	MCF	Concours Session synchronisée	OUI	OUI	25/11/2019	23/10/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE

3) DSI

Le DSI sollicite 3 demandes de publications de postes.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	10
Nombre de voix POUR	10
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emplois du DSI (tableau ci-après) est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tableau du DSI approuvé par les administrateurs :

Composante	Numéro	Motif vacance	Demande			Type recrutement	Pièces jointes				AVIS DU CTS	AVIS DU CONSEIL DE POLE
			CNU	Intitulé	Nature		Fiche argumentaire	PV Conseil de LABO	PV conseil département	Pv Conseil de composante		
								liste émargement	liste émargement	liste émargement		
DSI	001	REDEPLOIEMENT FDE > DSI depuis le 09/01/2019	26	Math appliquées	PR	Concours Session synchronisée	Oui	26/11/2019	21/11/2019	30/10/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE
DSI	232	REDEPLOIEMENT LSH > DSI depuis le 09/01/2019	27	Informatique	MCF	Concours Session synchronisée	Oui	26/11/2019	21/11/2019	30/10/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE
DSI	316	REDEPLOIEMENT FDE > DSI depuis le 09/01/2019	26-27	Statistiques appliquées / informatique	MCF	Concours Session synchronisée	Oui	26/11/2019	21/11/2019	30/10/2019	DEFAVORABLE	FAVORABLE

Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs contractuels

Madame LOUISON, Chargée des ressources Humaines présente deux tableaux concernant la campagne d'emploi de MCF contractuels pour les composantes suivantes :

- La Faculté des Lettres et Sciences Humaines
- La Faculté de Droit et Économie
-

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	10
Nombre de voix POUR	10
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La campagne d'emploi des enseignants-chercheurs contractuels est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tableau de la Faculté LSH et de la FDE approuvé par les administrateurs :



**POLE UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE
RECRUTEMENT MCF CONTRACTUEL 2019-2020
CONSEIL DE PÔLE DU 13/12/2019**

LSH / FDE

Composante	Emploi							Type recrutement	Pièces jointes				AVIS DU CTS	AVIS DU CONSEIL DE PÔLE	
	Initial				Motif vacance	Demande			Fiche argumentaire	PV conseil CONSEIL DE LABO liste émargement	PV conseil département liste émargement	Vivier CS			
	Nature	Numéro	CNU	Intitulé		CNU	Intitulé								Nature
LSH	MCF	260	09	Langue et Littérature Françaises	Support vacant / support prêté au département d'histoire pour le recrutement d'un MCF CONTRACTUEL jusqu'au 30/08/2020	21-22	histoire civilisations et art des mondes anciens et médiévaux	MCF	MCF CONTRACTUEL	oui avec changement de CNU	OUI 23/10/2019	OUI 18/10/2019	oui	DEFAVORABLE	FAVORABLE
FDE	MCF	075	06	Gestion	support vacant / demission MCF au 01/09/2019	06	Contrôle, comptabilité, audit, fiscalité	MCF	MCF CONTRACTUEL	OUI	OUI 02/12/2019	OUI 05/11/2019	Non	DEFAVORABLE	FAVORABLE

Départ de Madame GABOURG avec sa procuration à 16 heures quarante minutes.

Madame la vice-présidente propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour avant de revenir au point 3.

4 – Tarifications de l'ICEFI pour les certifications du DELF et du DALF

Deux représentants de l'ICEFI, Madame COULAYANT et Monsieur Bruno STEPHANIE présentent ce point.

L'ICEFI, qui est centre de certification, demande d'approuver des tarifs pour permettre les certifications des Diplôme d'Étude de Langue Française (DELF), Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF).

Pour la mise en place de ces nouvelles certifications, l'ICEFI propose un dispositif où le tarif d'inscription aux examens est très abordable et absorbe les coûts de correction des épreuves.

L'offre est adaptée à tous les âges et tous les publics. Elle est harmonisée sur l'échelle à 6 niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues. Niveaux A1, A2, B1, B2 pour le DELF et C1 et C2 pour le DALF.

Les administrateurs félicitent les deux représentants pour leur projet et leur persévérance et sont invités à se prononcer sur le projet de tarification.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	8
Nombre de voix POUR	8
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La tarification des diplômes DELF et DALF (tableau ci-joint) portés par l'ICEFI, est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Propositions	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Tarif inscription	80 €	80 €	100 €	150 €	180 €	200 €
Rémunération correcteurs	30mn HETD/ pour 1 inscrit	30mn HETD/ pour 1 inscrit	40 mn HETD/ pour 1 inscrit	50 mn HETD/1 inscrit	75 mn HETD/1 inscrit	100 mn HETD/1 inscrit
Nombre de correcteurs	2	2	2	2	2	2

3- Budget initial 2020 : Répartition

Madame la RAF présente la note de présentation synthétique du Budget initial 2020, qui n'est pas finie faute d'éléments suffisants remontés pour permettre de statuer réellement sur la répartition entre le PUR et les composantes.

Le projet de budget prévisionnel du pôle est présenté en équilibre (recettes et dépenses) pour un montant total de 1 563 465,00 €, éléments transmis aux services centraux pour intégration au budget global.

Madame la vice-présidente propose, pour assurer une continuité de fonctionnement des composantes dès l'ouverture du budget 2020, de soumettre au vote une répartition forfaitaire à destination des composantes à hauteur de 50% de la subvention de charge pour service public de l'année 2019. Le conseil serait ensuite invité à statuer courant première quinzaine de janvier 2020 pour statuer sur la répartition définitive du budget polaire.

Les administrateurs sont invités à se prononcer sur une ouverture du budget 2020 des composantes, répartie à hauteur de 50% de la Subvention de Charge pour Service Public 2019.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	8
Nombre de voix POUR	8
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La répartition du budget 2020 des composantes à hauteur de 50% de la SCSP 2019 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 – Conventions

Les notices explicatives correspondant au tableau des conventions sont présentées par Madame la RAF.

Les colonnes de dépenses et recettes du tableau sont amendées en fonction de l'objet des conventions.

Puis, les administrateurs sont invités à se prononcer sur les conventions proposées.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	8
Nombre de voix POUR	8
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Les conventions (tableau ci-après) sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tableau des conventions approuvées :



**CONSEIL DE POLE DU 13-12-2019
POINT N°5 CONVENTIONS**

Point soumis pour approbation du Conseil de Pôle – sous réserve validation DAF

Date de conventionnement	Opération concernée	Objet de la convention	Copartenaire & partenaires	Durée de la convention	Engagement financier UA Pôle Martinique	Montant dépenses	Montant recettes	Informations complémentaires	Observations
1	2019	Partenariat projet de recherche	UA-Pôle Martinique / INSPE / Association CRISIS	Toute la durée de la recherche à compter du 01/09/2019	NON				Validation DAF et DAF Périmètre Etablissement
2	2019	Partenariat d'actions de prévention, communication, informations	UA-POLE Martinique /INSPE/MAIF	4 ans : du 01/09/2019 au 30/08/2023	OUI	NEANT	600,00 €/an		Validation de la convention amendée en cours par la DAF et le DAF
3	2018 Régularisation	Partenariat de coréalisation d'un module de formation M09	UA – Pôle Martinique/ ESPE/ EDEA	Du 20 au 22 mars 2019 pour une durée totale de 06h00	OUI	450.00 € HT	Néant		Validation DAF En cours de validation DAF
4	2019	Partenariat de coédition	UA – Pôle Martinique/ INSPE/ Réseau CANOPE	1 an à compter du 01/07/2019	OUI	6 200,00 €	Néant		En cours de validation DAF et DAF
5	2019	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec installation technique	UA – Pôle Martinique/ INSPE/ Société « LA K'FET DU LYCEE »	L'année universitaire 2019/2020 à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2020	OUI		300.00 €		Validation DAF Sous réserve validation DAF
6	2019 Régularisation	Partenariat pour la mise en place d'un séminaire à la LSH	UA – Pôle Martinique/ UFR LSH/ EcoleCITADELLE	1 jour : le 18/11/2019 De 08h à 17h30	OUI	NEANT	1985,00 € HT		Validation DAF Sous réserve validation DAF
7	2019 Régularisation	Partenariat pour la mise en place d'un séminaire à la LSH	UA – Pôle Martinique/ UFR LSH/ EcoleCITADELLE	1 jour : le 19/11/2019 De 08h à 17h30	OUI	NEANT	3235,00 € HT		Validation DAF Sous réserve validation DAF
8	2019	Partenariat dans la mise en place du DAEU au Lamentin	UA – Pôle Martinique/ UFR LSH/ Association « Apprendre et Réussir »	1 an à compter du 01/11/2019 jusqu'au 31/07/2020	OUI		Droits d'inscription des étudiants : 199,00 € + 40,00 € Frais généraux par étudiants		La convention est en cours d'amendement et sera soumise à nouveau au DAF et à la DAF pour validation.
9	2019	Prestation « Club d'Art oratoire et de Leadership »	UA – Pôle Martinique/ BAIP/ Potentiel Plus International	1 an : du 01/01/2020 au 31/12/2020	OUI	Taux Horaire 70,00 € HT		36h00 d'intervention	Sous réserve validation DAF et DAF Périmètre polaire
10	2019	Prestation « Coaching »	UA – Pôle Martinique/ BAIP/ Potentiel Plus International	1 an : du 01/02/2020 au 31/12/2020	OUI	Taux horaire 70,00 € HT		100h00 d'intervention	Sous réserve validation DAF et DAF Périmètre Etablissement
11	2019	Partenariat avec l'IEJ – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	UA – Pôle Martinique/ Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	1 an – année universitaire 2019/2020	OUI	250.00 € par étudiant			Sous réserve de la réception de l'extrait de délibération de la CFVU Validation DAF, en cours de validation DAF
12	2019	Partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	UA / Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	1 an -	OUI	225,00 € par étudiant			Sous réserve de la réception de l'extrait de délibération de la CFVU Validation DAF en cours de validation DAF
13	2019	Mise à disposition de la piscine de Schoelcher	UA / INSPE / Ville de Schoelcher	2 périodes : Du 16/09/2019 au 20/12/2019 du 06/01/2020 au 20/04/2020	OUI	25.00 € par ligne d'eau et par heure			Sous réserve de validation DAF et DAF

6 – Questions diverses

Les trois questions sont posées par le représentant de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines :

1) Le vote des statuts LSH

Madame la vice-présidente répond sur les statuts du LSH, de façon très claire. Le 15 novembre le conseil de pôle a voté les statuts de LSH, et les statuts qui ont été votés sont ceux qui ont été validés en conseil plénier de la composant LSH du 6 février 2018, puisque le conseil a considéré qu'il ne pouvait pas se positionner sur des statuts remontés par le conseil de composante du LSH émanant de l'administration de la composante et non d'une décision du conseil de composante. Ce sont les statuts validés du 6 février 2018 par le conseil de composante du LSH qui avaient été d'ailleurs préalablement présentés au Comité Technique Spécial qui ont été remontés par le circuit administratif du pôle universitaire à l'administration centrale pour une présentation en CT puis en Conseil d'administration.

Les documents ont été transmis à l'administration centrale, le 19 novembre 2019. Un Comité Technique s'est tenu ce même jour et la version des statuts qui a été positionnée était celle reçue en 2019 émanant de l'administration de la FAC LSH. Ces statuts n'ont pas été transmis par l'administration centrale à l'administration polaire.

Le 27 novembre 2019, un courriel de la RAF du pôle a été adressé au DGS pour lui expliquer que la version signée n'était pas celle approuvée par les instances polaires et demande au nom de la VP Pôle d'y remédier. Ce même jour, la VP Pôle a pris l'attache du Président de l'Université sur ce même point par courriel lui demandant de veiller à ce que les statuts votés en CA soient ceux qui avaient effectivement suivi le circuit de validation des instances polaires. Ces demandes n'ont pas eu de suite et Madame La Vice-présidente a tenu à préciser également que pour le Conseil d'administration du 28 novembre 2019 ne pouvant pas y être elle-même, étant en déplacement professionnel hors du département, elle avait transmis une note à l'ensemble des administrateurs du pôle Martinique pour les alerter sur cette question et leur dire très clairement qu'elle avait signalé au Président de l'UA de veiller à ce que les statuts votés le 28 novembre 2019 soient les mêmes que ceux votés au CTS et au Conseil de pôle.

La vice-présidente précise que les alertes ont été faites. Il y a là manifestement un dysfonctionnement grave et qu'elle a déjà été saisie par des enseignants de la composante LSH qui ont reçu ces statuts votés en CA, qui ne comprennent pas ces statuts qui présentent des incohérences par rapport notamment aux formations qui sont dispensées à la Faculté LSH et qui n'apparaissent pas dans les statuts remontés par l'administration et qui ont été votés au conseil d'administration. C'est une situation dont la vice-présidente mesure la gravité et pour laquelle il faut trouver des voix de remédiation immédiate.

2) Réception d'un courrier inacceptable, voire discriminatoire du Président de l'UA du 2 décembre dernier relatif à la soutenance des thèses de décembre demandant un report en 2020 faute de financement suffisant.

Madame la vice-présidente souligne que ce n'est pas seulement cette Faculté qui est concernée par ces mesures, mais aussi d'autres entités de recherche du Pôle. C'est un sujet qui concerne en premier lieu la Commission Recherche et le Conseil Académique. La vice-présidente propose de soumettre le problème au vice-président de la Commission Recherche qui doit se positionner sur ce point.

3) Embauche d'une lectrice d'anglais depuis septembre. Le contrat a été signé par Monsieur le Président de l'Université mais la lectrice n'est toujours pas payée après 2,5 mois.

La vice-présidente demande au services RH de traiter ce dossier, et de prendre l'attache des services centraux afin de trouver des réponses avant le départ en vacances de Noël. Elle propose de positionner ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil de Pôle en l'anonymant.

Madame la Vice-Présidente lève la séance à 18 heures et 20 minutes.

Fait à Schœlcher, le 17 décembre 2019

La vice-présidente du Pôle Martinique

Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN

2- Ressources Humaines :

- **Demande de publication à l'agrégation du poste PR416**
- **Demande de recrutement par voie de délégation sur le poste PR275**

La Chargée des Ressources Humaines du Pôle présente la suite de la campagne d'emplois enseignants de la Faculté de Droit et d'Economie. Ces deux postes qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui n'ont pas pu être présentés lors du dernier Conseil de Pôle de Décembre 2019, car il n'y avait pas de procédure fixe.

Le poste PR416 est demandé en agrégation et le poste PR275 en délégation.

Après échanges et discussions, les administrateurs présents et représentés sont invités à voter la suite de la campagne d'emplois des enseignants de la Faculté de Droit et d'Economie.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	9
Nombre de voix POUR	7
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	2

La suite de la campagne d'emploi de la FDE est validée à la majorité des membres présents et représentés.

La Vice-présidente confirme à Madame la Doyenne Aurélie ROGER que le poste MCF105 est passé dans la campagne de recrutement des enseignants chercheurs contractuels du dernier Conseil d'Administration.

Tableau présenté aux administrateurs :



SUITE CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS 2019-2020 CONSEIL DE PÔLE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

FDE

Composante	Demandes					Type recrutement	Pièces jointes		AVIS DU CONSEIL DE PÔLE
	Initial				Motifvacance		Fiche argumentaire	Pv Conseil de composante liste émargement	
	Numéro	Corps	CNU	Intitulé					
FDE	416	PR	02	Droit Public	support vacant au 01/09/2020	Concours d'agrégation	oui	05/11/2019	
	275	PR	05	Economie	Support vacant	Recrutement par voie de délégation	oui	05/11/2019	

Départ de Madame Cécile BERTIN-ELISABETH à 14 heures et 30 minutes qui donne procuration pour la suite des débats.

3- Budget initial 2020 - Répartition

Madame la vice-présidente présente le budget initial 2020 en lieu et place de Madame ELIE-MARIUS qui est empêchée.

Dans le cadre du dialogue de gestion tenu le 31 octobre 2019 avec la gouvernance de l'Etablissement, la Vice-présidente a informé Monsieur le Président du **Besoin de financement supplémentaire** à hauteur de **1 168 073 euros** qui se traduisait par la synthèse des demandes des composantes, des services et du PUR Martinique.

Toutefois, afin de respecter les règles budgétaires, le projet de budget initial du Pôle Martinique a été remonté en équilibre à la Direction des Affaires Financières (DAF) :

- Dépenses **1 563 465,00**
- Recettes **1 563 465,00**

Ces crédits qui devaient être ventilés entre le Pôle et ses composantes ne permettent pas de répondre aux besoins réels, notamment du Pôle et de l'INSPE.

La Vice-présidente et la RAF ont donc sollicité, une **enveloppe de crédits 10 supplémentaire à hauteur de 1 168 073 €** pour permettre un fonctionnement efficient du pôle Martinique (notamment apurement des arriérés d'EDF, compensation de la perte de 150 000 € de l'INSPE suite à la fermeture des logements étudiants). Le projet de budget 2020 qui a été présenté au CA du 28/11/2019 n'a pas tenu compte de cette demande.

Par ailleurs, le budget initial 2020 maintient une ventilation de la dotation ministérielle (Subvention pour Charges de Service Public ⇔ SCSP) entre les pôles à hauteur de 66.60% pour le PUR Guadeloupe et 33.40% pour le PUR Martinique. Cette ventilation entraîne aujourd'hui pour le pôle Martinique une perte de dotation de 6.6%, soit **178 464 €**, sur la base d'une **dotation globale 2020 à ventiler entre les deux pôles de 2 704 000 €**.

Après toutes ces remarques préliminaires, le détail des remontées des composantes : l'INSPE, la Faculté de Droit et Economie, la Faculté LSH, l'IUT, le DSI et le SUFC a été présenté aux membres du conseil. Les remontées de recettes tiennent compte de la dotation du ministère, des droits universitaires et des autres recettes propres. Ces dernières n'ont pas été retenues par la Direction des Affaires Financières en l'absence de justificatifs. Elles seront reprises au BR1, justificatifs à l'appui.

En fonction des enveloppes allouées par la Direction des Affaires Financières (DAF), il a été proposé aux administrateurs d'approuver les ventilations suivantes :

PROPOSITION DE REPARTITION DES RESSOURCES PROPRES 2020							
COMPOSANTES	INSPE	FDE	LSH	IUT	DSI	PUR	TOTAL
SCSP	60 000	57 000	67 500	19 000	42 000	657 500	903 000
Réserve de 10%	6 000	5 700	6 750	1 900	4 200		
Subvention nette	54 000	51 300	60 750	17 100	37 800		
DU à attribuer	99 220	66 537	128 510	18 902	32 984		346 153
TOTAL NET	153 220	117 837	189 260	36 002	70 784	657 500	

Pour rappel, ci-après le détail de la ventilation des DU proposés aux votes :

COMPOSANTES	PROPOSITION DE VENTILATION DES DU 2020						
	INSPE	FDE	LSH	IUT	DSI	TOTAL HORS SUFC	SUFC
DU prévisionnels	105 000	70 413	136 000	20 000	34 902	366 315	170 512
DU C10	79 220	60 537	128 510	10 902	17 984	297 153	25 000*
DU C20	20 000	6 000		8 000	7 000	41 000	5 000
DU C30					8 000	8 000	120 000
DU à attribuer	99 220	66 537	128 510	18 902	32 984	346 153	

Approbation de la ventilation des ressources budgétaires 2020 :

Nombres de membres présents et représentés	9
Nombre de voix POUR	9
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

La proposition de répartition du Budget initial 2020 entre les composantes et le pôle universitaire de Martinique est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Départ de Monsieur Bernard HAYOT à 15 heures ainsi que sa voix.

4 – Organigramme des composantes et du Pôle universitaire de la Martinique

La Vice-présidente précise qu'il n'y aura pas de vote pour ce point. Elle explique qu'au sein de l'Etablissement, la volonté est d'avoir une vision la plus large possible du fonctionnement des composantes et services et notamment de la répartition des personnels au sein des composantes et services des deux pôles universitaires de l'établissement et donc pour cela, il a été demandé de réaliser les organigrammes.

Ces demandes ont été faites, il y a quelque temps mais le PUR Martinique n'a pas encore réalisé ce travail qui consiste à fiabiliser les organigrammes des composantes et services du pôle et à les présenter aux instances polaires avant bien entendu qu'elles ne remontent aux instances Etablissement. Dans un premier temps, les organigrammes du pôle universitaire de Martinique ont été réalisés par le personnel administratif de la Direction Générale et ont été présentés aux instances centrales : le Comité Technique du 06 janvier 2020 et le Conseil d'Administration du 10 janvier 2020.

L'administration du Pôle Martinique a reçu en amont, le 13 décembre 2019 du Directeur Délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles de l'Université (DDRAIU), une demande de remontées des organigrammes pour le 19 décembre 2019, délai de rigueur. Cette demande a été adressée simultanément, au VP Pôle, aux Doyens et Directeurs de composantes et aux RAF pour une présentation dans les instances Etablissement en première semaine de janvier 2020. Ces délais étant extrêmement contraints, la Vice-présidente a fait une réponse au DDRAIU, Monsieur DAVID, pour lui confirmer que les organigrammes réalisés par ses soins, n'étaient pas conformes, ni représentatifs de l'organisation dans les composantes et les services et qu'ils ne pouvaient pas être validés en l'état. Elle lui a également précisé qu'aucune instance polaire n'avait encore été saisie de cette question notamment le CTS et le CP qui étaient concernés.

La Vice-Présidente a également insisté sur la nécessité de fiabiliser ces organigrammes au niveau polaire avant qu'ils ne soient présentés aux instances de l'Etablissement. Comme il a été dit en début de présentation, en réponse, les organigrammes que ces Services avaient réalisés ont été présentés au Comité Technique du 06 janvier 2020 qui a considéré qu'il ne pouvait pas se prononcer en l'état sur les documents. Au Conseil d'Administration du 10 janvier 2020, quatre jours après, ce point étant à l'ordre du jour également, le Président a informé qu'il avait pris la décision de reporter ce point et qu'il avait mis en place un groupe de suivi administratif avec la mission de parvenir à un résultat suffisamment satisfaisant dans un délai rapide pour une nouvelle présentation aux prochains CT, CHSCT et CA de l'Etablissement. Le groupe de suivi étant constitué de trois cadres administratifs de l'administration générale. La Vice-présidente a reçu le 13 janvier un mail ainsi que Madame la RAF du Pôle émanant de Monsieur DAVID qui demandait la remontée des organigrammes amendés pour le 23 janvier 2020. Au CA du 10 janvier, la Vice-présidente et la RAF du PUM ont pris rendez-vous avec les services des affaires centrales pour le 23 janvier afin de travailler sur la question des organigrammes.

La Vice-présidente considère que la demande du 13 janvier dernier n'est plus valable puisque la décision avait déjà été prise pour une éventuelle rencontre pour travailler sur ce dossier. Les organigrammes polaires devront être soumis aux instances polaires idoines notamment au Conseil de Pôle avant d'être transmis à l'Etablissement pour qu'ils soient ensuite présentés au CT puis au CTS.

La vice-présidente souhaite programmer une séance de travail pour échanger et discuter sur les différents organigrammes du pôle et de ses composantes.

Questions relatives aux statuts des instances polaires de la Martinique

La Vice-présidente donne une information relative à la gestion des statuts des composantes qui était à l'ordre du jour du dernier Conseil d'Administration qui s'est déroulé une fois de plus à Fouillole. Le Président de l'Université a rappelé avoir demandé aux Pôles d'harmoniser leurs statuts à partir d'un cadre commun afin qu'ils soient votés eu égard de la souveraineté du CA en la matière.

Le 10 janvier 2020 parmi les statuts présentés, seuls les statuts de la Faculté de Médecine ont été votés. Pour le Pôle Universitaire de la Martinique, Les statuts de la Faculté de Droit et d'Economie et de l'IUT étaient à l'ordre du jour, cependant les statuts de l'IUT n'ont pas été votés. La version des statuts de l'IUT qui a été présentée au CA n'avait pas été soumise au vote du conseil de pôle du 15 novembre 2019. Il convient de rappeler que les statuts doivent être soumis aux votes des instances polaires avant d'être présentés au niveau des instances Etablissement. La version qui avait été transmise par l'IUT au Conseil de Pôle du 15 novembre a été retirée du vote à la demande du Directeur de l'IUT, un certain nombre de dispositions apparaissaient alors qu'elles ne relevaient pas des dispositions générales de la composante.

Il y a un dysfonctionnement majeur sur lequel la vice-présidente est en attente d'éclaircissement pour ce qui concerne les statuts de l'IUT. En tout état de cause, ils n'ont pas été votés en Conseil d'Administration.

Concernant Les statuts du la FDE, ils n'ont pas été votés non plus au Conseil d'Administration, mais ils étaient présentés au CA du 10 janvier 2020. Une information a été donnée dans le sens que le CT avait émis un avis défavorable pour ces statuts parce que le changement de dénomination entraînait des modifications des statuts.

Par ailleurs le Président de l'Université a demandé une harmonisation par rapport aux dispositions communes qui ont été votées en Conseil d'Administration. Les statuts ont donc été retirés du vote du CA. Les statuts qui n'ont pas été mis au vote du CA, sont ceux qui ont été votés en Conseil de Pôle du 15 novembre 2019. La composante a reçu un mail daté du 20 novembre 2019 qui informait que les statuts

qui avaient été présentées au Conseil de Poie du 15 novembre 2019, n'avaient pas pu faire l'objet d'un vote au Comité Technique de l'UA, parce qu'ils ne respectaient pas la grille votée en Conseil d'Administration et notamment l'harmonisation demandée pour les statuts de toutes les composantes. Le Président précisait que sans démarche positive de la part de la composante, il serait dans l'obligation de prendre toutes les mesures juridiques qui s'imposaient avec la proposition de la DAJ et de la Composante FDE pour réaliser des statuts conformes.

5 – Aménagement des locaux de recherches (retiré de l'Ordre du jour)

6 – Diplôme Universitaire Culture Langues et Patrimoine du SUFC

Présentation par Messieurs Fernand SAINTE-ROSE, Responsable pédagogique du SUFC et BELEZE, maître de Conférence à la Faculté de Droit et d'Economie notamment en science économique d'un projet de formations autour de la culture, des langues et du patrimoine en partenariat avec l'association Culture et patrimoine.

Le Pôle emploi souhaite financer cette formation qui débiterait à la mi-avril avec une quinzaine de stagiaires, tous pris en charge par le Pôle emploi à hauteur de 4 000 €.

La Vice-présidente demande aux porteurs du projet de confirmer l'approbation de la CFVU. La CFVU a donné un avis favorable le 7 novembre 2019. Le service formation ne participe pas aux délibérations de la CFVU et n'a toujours pas reçu l'extrait de délibération relatif au vote.

La Vice-présidente rappelle aux administrateurs qu'ils doivent se préoccuper de l'aspect financier de cette formation d'où la nécessité d'étudier le budget prévisionnel qui leur a été soumis.

Il est demandé aux rapporteurs de décliner le budget prévisionnel de cette formation. Le projet est financé par Pôle Emploi dans le cadre du Pacte d'Investissement de Compétence. Il s'agit d'ailleurs d'une formation innovante qui rentre dans les critères sélectifs des projets pouvant émerger à l'Aide Individuelle à la Formation.

Pôle emploi a émis un accord de principe lors d'une première rencontre en affectant déjà un conseiller pour accompagner le Service Formation sur la mise en œuvre de l'opération. Le budget prévisionnel de la formation est de 65 000 €.

La formation ne pourra débiter qu'à la signature des conventions individuelles entre Pôle Emploi et les stagiaires qui seront au nombre de 15.

Après échanges et discussions, les administrateurs sont invités à se prononcer sous réserve de la vérification de l'avis de la CFVU et d'autre part sous réserve de la réalisation des amendements de l'annexe financière.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	8
Nombre de voix POUR	4
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	2
Nombre d'abstention	2

La mise en œuvre du **Diplôme Universitaire Culture Langues et Patrimoine** du SUFC est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

PROJET DU CLP

RECETTES					
	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures	Coût de la formation	Total	Observations
POLE EMPLOI AIF	15,00		4 000,00	60 000,00	Frais de formation
Participation individuelle	15,00		199,00	2 985,00	droit d'inscription 170€ et frais de dossier 29€
Total recettes			4 199,00	62 985,00	
DEPENSES					
COÛT DIRECT					
Enseignement					
Heures d'enseignement HETD (présentiel)		192,00	70,00	13440,00	
Tutorat (mémoires)		50,00	70,00	3 500,00	
Ingénierie administrative		100,00	70,00	7 000,00	
Coordination pédagogique		50,00	70,00	3 500,00	
Total I				27 440,00	
Prospection et promotion				3 000,00	Lancement, remise de diplômes, publicité
Total II				3 000,00	
Missions Billet avion	1,00		900,00	900,00	1 missionnaire
Hébergement		5,00	100,00	500,00	5 jours / 4 nuits
Location de voiture		5,00	40,00	200,00	5 jours
Total III				1 600,00	
Frais du personnel contractuel					
Charges fluides de la structure				500,00	Eau/Edf
Reprographie et impression	136 080,00		0,05	6 804,00	Coût total d'une impression : 0,05 3 copies /j * 24 j*14 cours =1008 copies* 15 étudiants=15120 copies *9mois=136080 copies
Matériel d'enseignement				1 200,00	C
Total IV				8 504,00	
Quote-part				3 000,00	Contrat de prestation forfait
Total coût direct				43 544,00	
COÛT INDIRECT					
Fournitures de bureaux				100,00	1000€/ an/10formations
Location mobilière reprographie				900,00	Location mensuel des copieurs 1000€ *9mois/10formations
Entretien photocopieur				630,00	700*9/10formations
Location salle				1 800,00	location de salle 500€ par mois *9mois/10formations
Frais du personnel permanent				6 000,00	6 personnels X10€/moisX10h/mois (prorata)
Total coût indirect				9 430,00	
Total des dépenses				52 974,00	
BENEFICE				10 011,00	Rentabilité de la formation, transparence des frais réels liés à la formation.
TOTAL GENERAL				62 985,00	

Formation DU Cultures, Langues, Patrimoine- Période de Janvier 2020 à Octobre 2020

7 – Conventions

La vice-présidente présente les deux conventions et invite les administrateurs à se prononcer sur le tableau des conventions.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	8
Nombre de voix POUR	8
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Le tableau des conventions est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



CONSEIL DE POLE DU 20-01-2020

POINT CONVENTIONS

Point soumis pour approbation du Conseil de Pole – sous réserve validation DAJ et DAF

Date du conventionnement	Opération Concernée	Objet de la convention	Co signataire & partenaires	Durée de la Convention	Engagement financier UA Pole Martinique	Montant dépenses	Montant recettes	Informations complémentaires	Observations
1	2020	AVENANT N°1 à la convention DRAC -19/1010	UA/DRAC	2019 : Convention initiale 2020 : Avenant	OUI		94 458,00 €		Avenant validé par le DAF et la DAJ Périmètre de signature Etablissement
2	2019	Restauration des personnels et des étudiants de l'INSPE au sein du Lycée de Bellevue	UA-Pôle 972/INSPE/CTM - Lycée de Bellevue	A compter de la date de signature de la convention pour toute l'année scolaire 2019/2020. Renouvelable au maximum 2 fois par reconduction expresse (rentrée 2020 et rentrée 20221)	NON			Les frais de restauration seront à la charge des personnels et des étudiants 5,40 €/repas des personnels 3,25 €/ repas étudiant (le prix étudiant est calculé sans la participation supplémentaire de 0,80 €/repas versé directement à l'établissement d'accueil par le CROUS*	Validation DAF Sous réserve de validation DAJ Périmètre de signature polaire

8 – Questions diverses

La Vice-présidente évoque la question diverse qui a été proposée par le Directeur de l'INSPE. « **La procédure d'accréditation de l'Université en vague B et notamment concernant les dossiers d'évaluation à réaliser** ». Le Directeur de l'INSPE souhaite avoir des éléments relatifs à la mise en œuvre.

La Vice-présidente informe que c'est une question qui concerne la CFVU et le Conseil de Pôle. Le Président de l'Université a envoyé un courriel concernant cette procédure d'accréditation en vague B et demandant une mise en œuvre. A ce jour les services du Pôle n'ont toujours pas instruit ce dossier et elle pense que l'instruction se fera dans les semaines qui viennent.

La Vice-présidente prendra l'attache du Vice-président de la CFVU afin de positionner les débats ainsi que le Vice-président de la Commission Recherche pour les aspects Recherche. Elle rappelle l'importance de commencer dès maintenant ce chantier.

Cette question sera positionnée dans les prochains Conseils.

7 – Conventions

La vice-présidente présente les deux conventions et invite les administrateurs à se prononcer sur le tableau des conventions.

Approbation

Nombres de membres présents et représentés	8
Nombre de voix POUR	8
Nombre de voix CONTRE	0
Ne prend pas part au vote	0
Nombre d'abstention	0

Le tableau des conventions est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



CONSEIL DE POLE DU 20-01-2020 POINT CONVENTIONS
--

Point soumis pour approbation du Conseil de Pole – sous réserve validation DAJ et DAF

Date du conventionnement	Opération Concernée	Objet de la convention	Co signataire & partenaires	Durée de la Convention	Engagement financier UA Pole Martinique	Montant dépenses	Montant recettes	Informations complémentaires	Observations
1	2020	AVENANT N°1 à la convention DRAC -19/1010	UA/DRAC	2019 : Convention initiale 2020 : Avenant	OUI		94 458,00 €		Avenant validé par le DAF et la DAJ Périmètre de signature Etablissement
2	2019	Restauration des personnels et des étudiants de l'INSPE au sein du Lycée de Bellevue	UA-Pôle 972/INSPE/CTM - Lycée de Bellevue	A compter de la date de signature de la convention pour toute l'année scolaire 2019/2020. Renouvelable au maximum 2 fois par reconduction expresse (rentrée 2020 et rentrée 20221)	NON			Les frais de restauration seront à la charge des personnels et des étudiants 5,40 €/repas des personnels 3,25 €/ repas étudiant (le prix étudiant est calculé sans la participation supplémentaire de 0,80 €/repas versé directement à l'établissement d'accueil par le CROUS*	Validation DAF Sous réserve de validation DAJ Périmètre de signature polaire

8 – Questions diverses

La Vice-présidente évoque la question diverse qui a été proposée par le Directeur de l'INSPE. « **La procédure d'accréditation de l'Université en vague B et notamment concernant les dossiers d'évaluation à réaliser** ». Le Directeur de l'INSPE souhaite avoir des éléments relatifs à la mise en œuvre.

La Vice-présidente informe que c'est une question qui concerne la CFVU et le Conseil de Pôle. Le Président de l'Université a envoyé un courriel concernant cette procédure d'accréditation en vague B et demandant une mise en œuvre. A ce jour les services du Pôle n'ont toujours pas instruit ce dossier et elle pense que l'instruction se fera dans les semaines qui viennent.

La Vice-présidente prendra l'attache du Vice-président de la CFVU afin de positionner les débats ainsi que le Vice-président de la Commission Recherche pour les aspects Recherche. Elle rappelle l'importance de commencer dès maintenant ce chantier.

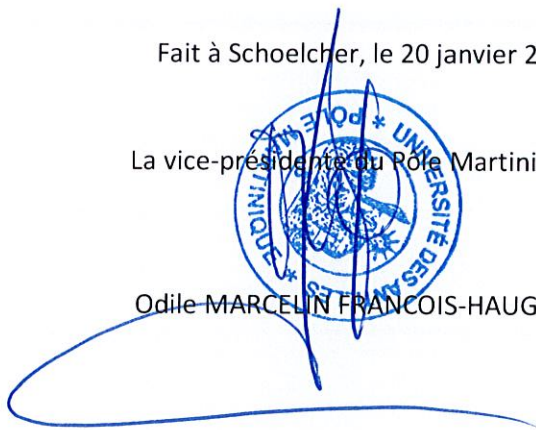
Cette question sera positionnée dans les prochains Conseils.

Madame la Vice-Présidente clôture les débats à 16h20.

Fait à Schoelcher, le 20 janvier 2020

La vice-présidente du Pôle Martinique

Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "UNIVERSITE DES ANTILLES" at the top and "POLE MARTINIQUE" at the bottom. In the center of the stamp is a crest or emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN".